Image not found or type unknown

ma fille veut se faire adopter et porter le nom de son beau pere

Par **cszybalski**, le **17/03/2013** à **01:27**

bonjour à tous,
Je demande un conseil, j'ai une fille qui va sur ses 13ans et elle m'a envoyee un mail en me disant qu'elle souhaitait se faire adopter et porter le nom de son beau père!quels sont mes droits si elle décide ceci? Je paye une pension alimentaire tous les mois et ma fille ose me dire qu'elle considere son beau pere comme son vrai pere, sachant que c'est lui qui l'eduque, vu que ma fille ne vient que certains dimanche quand elle a envie, que faire? Je suis desemparé, aidez moi!

Par **Natasha14**, le **18/03/2013** à **10:56**

Je comprend que vous soyez inquiète mais s'il ne s'agit que de son beau père elle n'a aucunement le droit de porter son nom...

Par **youris**, le **18/03/2013** à **11:53**

bjr,
seul l'adoption simple est envisageable si le beau père et sa mère sont mariés.
cette adoption simple nécessite le consentement du père biologique c'est à dire votre consentement.
Si le père biologique refuse, le "beau-père" peut demander au juge aux affaires familiales une délégation partielle d'autorité parentale, de façon à exercer légalement la part d'autorité parentale qu'il assume déjà au quotidien.
en conclusion si vous jouer votre rôle de père en payant une pension alimentaire et que vous la recevez, il n'est pas certain que le le juge autorise cette adoption simple.
cdt

Par **Nico17160**, le **21/03/2013** à **17:31**

Encore heureux qu'il n'y parvienne pas

Par **Nico17160**, le **21/03/2013** à **17:32**

Encore heureux qu'il n'y parvienne pas

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés